



ENTREPRENDRE EN AGRICULTURE


Évaluez la viabilité
de votre projet
installation !


Les AVANTAGES


- > Un accompagnement personnalisé **avec des conseillers experts.**
- > **Un accompagnement en lien avec vos partenaires à l'installation :** banque, juriste, conseiller de gestion, avocat....
- > **L'assurance du respect de la réglementation des aides à l'installation.**
- > **Formation certifiante, finançable par le compte personnel de formation (CPF).**


FORMATIONS

4 sessions par an :

 Les 1^{er}, 13 et 15 février,

 Les 22 avril, 14 et 16 mai

 Les 5, 16 et 17 septembre

 Les 31 octobre, 14 et 15 novembre

+ 3,5 à 7 jours de conseil individuel

Nos solutions d'accompagnement



VOUS SOUHAITEZ :

- ▶ Connaître la rentabilité du projet et le présenter à vos futurs partenaires (banque, associés, etc.).
- ▶ Mieux comprendre le fonctionnement économique de votre future entreprise.
- ▶ Bénéficier des aides à l'installation et préparer votre Plan d'Entreprise (PE) qui est obligatoire dans le dossier.



NOUS VOUS PROPOSONS :

- ▶ De co-construire avec vous le plan d'entreprise : une étude économique sur 4 ans.
- ▶ De bénéficier de l'expertise de nos conseillers techniques pour ajuster et valider les hypothèses retenues.
- ▶ De vous faire monter en compétences avec 3 jours de formation sur la comptabilité/gestion, le budget de trésorerie, les coûts de production, la commercialisation, le temps de travail, l'analyse de risque...
- ▶ De vous accompagner dans la préparation de votre dossier de demande d'aides à l'installation (DJA).



PUBLIC

Futur(e) exploitant(e) agricole



DURÉE

3,5 à 7 jours de conseil individuel et 3 jours de formation en collectif répartis sur une période de 1 mois.



TARIFS ET CONDITIONS DE VENTE

Sur demande



MODALITÉS ET LIVRABLES

Conseil individuel et Formation collective certifiante.

Plan d'entreprise avec une analyse des résultats économiques sur 4 ans.

Le dossier de demande d'aides à l'installation (DJA) pour la Région CVL.

Votre interlocuteur

Conseiller d'entreprise

Bart BOONMAN

02 38 71 95 08

bart.boonman@loiret.chambagri.fr